conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2020 Date d'édition: 29 mars 2020

**Version:** 1 Page 1/9



# **Hero Duftmischung**

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Hero Duftmischung

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Parfum

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

## **Airomat GmbH**

Schäracher 5 6232 Geuensee

**Téléphone:** +41 41 461 09 80 **E-mail:** info@airomat.ch **Site web:** www.airomat.ch

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 pour les appels de la Suisse ou +41 (0)44 251 51 51 (24 h)Tox Info Suisse, Zürich (Informations en Allemand, Français, Italien et Anglais)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

les et catégories Mentions de danger Procédure de clas sification
rironnement H412: Nocif pour les organismes aquatiques, Méthode de calcul.
cic Chronic 3) entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Consignes en cas o	le risques pour l'environnement
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers		
EUH208	Contient 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-on, benzylsalicylate, cashmeran, coumarin . Peut produire une réaction allergique.	

Conseils de	prudence Prévention	
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.	

Conseils de prudence Evacuation	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination de déchets spéciaux.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2020 Date d'édition: 29 mars 2020

Version: 1 Page 2/9



# **Hero Duftmischung**

# **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

## Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentratio n
n°CAS: 33704-61-9 N°CE: 251-649-3 Numéro d'enregistrem ent REACH: 01-2119977131-40	1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentamethyl-4H-inden-4-one Aquatic Chronic 2, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B  Attention H315-H317-H319-H411	0,1 - < 0,5 Pds %
n°CAS: 91-64-5 N°CE: 202-086-7 Numéro d'enregistrem ent REACH: 01-2119949300-45	coumarin Acute Tox. 4, Skin Sens. 1B  Attention H302-H317	0,1 - < 0,5 Pds %
n°CAS: 54464-57-2 N°CE: 259-174-3 Numéro d'enregistrem ent REACH: 01-2119489989-04	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-on Aquatic Chronic 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B  (1) (2) Attention H315-H317-H410	0,1 - < 0,5 Pds %
n°CAS: 118-58-1 N°CE: 204-262-9 Numéro d'enregistrem ent REACH: 01-2119969442-31	benzylsalicylate Aquatic Chronic 3, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B  Attention H317-H319-H412	0,1 - < 0,5 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

### Informations générales:

Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

## Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Consulter un médecin en cas de malaise.

# Protection individuelle du premier sauveteur:

Protection individuelle

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoguer une allergie cutanée.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2020 Date d'édition: 29 mars 2020

Version: 1 Page 3/9



# **Hero Duftmischung**

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moven d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2). Les mesures d'extinction du feu sont déterminées par l'environnement.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

#### Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Gaz/vapeurs, toxique

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

## Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

### **Equipement de protection:**

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

# **Protection individuelle:**

Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage:

Laver avec de l'eau et du savon.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

#### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Mesures de protection

#### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

## Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

# Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2020 Date d'édition: 29 mars 2020

Version: 1 Page 4/9



# **Hero Duftmischung**

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Lors du maniement de quantités importantes: Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

Classe de stockage: 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Recommandation:**

Parfum.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

## 8.2. Contrôle de l'exposition

# 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

#### 8.2.2. Protection individuelle





#### **Protection yeux/visage:**

Protection des yeux recommandée. Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

#### Protection de la peau:

Porter des gants de protection chimique conforme à la norme EN 374. Le matérial suivant est approprié: Caoutchouc de nitrile, épaisseur 0.4 mm.

## Protection respiratoire:

Pas requis.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

**État:** Liquide **Couleur:** limpide

Odeur: non déterminé
Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	non applicable			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto- inflammabilité	non applicable			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non applicable			

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2020 Date d'édition: 29 mars 2020

**Version:** 1 Page 5/9



# **Hero Duftmischung**

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	1 g/cm³	20 °C		
Densité apparente	non applicable			
Solubilité dans l'eau	facilement soluble	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé			

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

## 10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur. Gel.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
118-58-1	benzylsalicylate	DL50 par voie orale:
		2 230 mg/kg (Rat)

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2020 Date d'édition: 29 mars 2020

**Version:** 1 Page 6/9



# **Hero Duftmischung**

#### **Toxicité pour la reproduction:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-	EC <sub>50</sub> : 5,55 mg/l (daphnia pulex (puce d'eau))
	tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-on	ErC <sub>50</sub> : 1 mg/l

#### Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
33704-61-9	1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentamethyl-4H-inden-4-one	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
91-64-5	coumarin	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
54464-57-2	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-on	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
118-58-1	benzylsalicylate	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Remettre le produit à une entreprise autorisée pour l'élimination de déchtets spéciaux ou à un centre de collecte de déchets spéciaux.

### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

#### Code des déchets produit:

16 10 01 *	Déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses

<sup>\*:</sup> Soumis à une documentation.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2020 Date d'édition: 29 mars 2020

**Version:** 1 Page 7/9



# **Hero Duftmischung**

#### Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955

#### Code des déchets conditionnement:

15 01 02 Emballages en matière plastique

#### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages vides peuvent être recyclés ou éliminés avec les ordures ménagères.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie te rrestre (ADR/RID)	Transport par voie fl uviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
14.1. N° UN				
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	
14.2. Nom d'expédi	ition des Nations uni	es		
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	
14.3. Classe(s) de d	langer pour le trans	port		
négligeable				
14.4. Groupe d'emballage				
négligeable				
14.5. Dangers pour l'environnement				
négligeable				
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
négligeable				

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

#### 15.1.2. Directives nationales

[CH] Directives nationales

# Autres informations, restrictions et dispositions légales

Classe de risque pour les eaux (Suisse): A

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2020 Date d'édition: 29 mars 2020

Version: 1 Page 8/9



# **Hero Duftmischung**

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### 16.1. Indications de changement

C'est la première version basée sur la classification selon les directives 1272/2008/EC et 2015/830/UE.

#### 16.2. Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR Accord européen relatif transport des merchandises dangereuses par route

CAS Chemical Abstract Service

CLP Le règlement du Parlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges

EC50 Concentration Effective 50%

IATA Association internationale du transport aérien

LC50 Concentration létale 50%

LD50 Dose létale 50%

OECD Organization for Economic Cooperation and Development

PBT persistent, bioaccumulative, toxic

PNEC La concentration prévisible sans effet

REACH Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

RID Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer SVHC Substance of Very High Concern

**UN Nations unies** 

VOC Composés organiques volatils

vPvB very persistent, very bioaccumulative

## 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Les fiches de données de sécurité des matériaux primaires. Base de données des substances de l'agence européen des substances chimiques.

# 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques		Procédure de clas sification
	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

#### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger		
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

#### 16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipients doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervals réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2020 Date d'édition: 29 mars 2020

**Version:** 1 Page 9/9



# **Hero Duftmischung**

## 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.